

# NOUVEAUTÉ



**Saint-Alphonse-Rodriguez**

*votre monde en pleine nature*



*Sainte-Béatrix*



*Ste*

*Marcelline*

# ÉCOCENTRE

Cette année, la municipalité de Sainte-Béatrix accueille les municipalités de Saint-Alphonse-Rodriguez et de Sainte-Marcelline-de-Kildare, pour le partage de l'écocentre.

**Les résidents de Saint-Alphonse-Rodriguez  
et de Sainte-Marcelline-de-Kildare**

peuvent avoir accès à l'écocentre de Sainte-Béatrix en présentant leur carte d'accès, qu'ils doivent se procurer à l'hôtel de ville de leur municipalité.

**Les résidents de Sainte-Béatrix**

peuvent être admis à l'écocentre, en présentant une preuve de résidence avec photo obligatoire, comme les années précédentes.

Pour connaître la date exacte de l'ouverture, suivez la page Facebook de la municipalité de Sainte-Béatrix ou le site internet



[www.sainte-beatrix.com](http://www.sainte-beatrix.com)



**HEURES D'OUVERTURE**

Mercredi, jeudi et samedi : 8 h à 15 h

Vendredi : 8 h à 17 h

# MATIÈRES ACCEPTÉES

## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)

De nombreux produits à usage domestique utilisés couramment peuvent représenter un risque pour la santé et/ou l'environnement s'ils sont mal entreposés, mélangés ou éliminés de façon inadéquate. Ce sont les résidus domestiques dangereux (RDD).

Il est important de disposer des RDD de manière responsable lorsqu'ils sont désuets ou inutilisés en les apportant à votre écocentre dans leur contenant d'origine et leur étiquette respective. Les pictogrammes suivants nous permettent de bien identifier les RDD



TOXIQUE



CORROSIF



EXPLOSIF



INFLAMMABLE

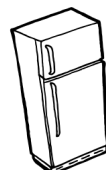
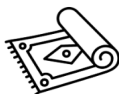
## LA MAJEURE PARTIE DES RDD RÉCUPÉRÉS EST CONSTITUÉE DE :

- Accumulateur d'automobile
- Aérosol sous pression
- Ampoule fluocompacte et tube fluorescent
- Bonbonne de propane
- Décapant et dissolvant
- Huile usée
- Médicament
- Peinture et vernis
- Pesticide de jardins
- Pile
- Produit de piscine et de spa
- Produit nettoyant acide ou caustique



# MATIÈRES ACCEPTÉES

- Ampoule fluocompacte, lampe au mercure
- Appareil électrique (grille-pain, perceuse, ventilateur, ...)
- Appareil électronique (ordinateur, téléviseur, imprimante, ...)
- Asphalte
- Baignoire, douche, lavabo, toilette
- Bardeaux d'asphalte
- Béton, brique, pierre
- Bois de tous genres
- Boîte en carton défectueuse (quantité illimitée)
- Branche et feuille (quantité illimitée)
- Électroménager (réfrigérateur, cuisinière, micro-ondes...)
- Fil électrique, rallonge, lumière de Noël
- Matériaux de construction
- Métaux ferreux et non ferreux
- Meuble
- Plastique de tous genres
- Pneu (avec ou sans jantes)
- Produit en verre
- Résidu Domestique Dangereux (peinture, huile usée, vernis, pile...)
- Tapis, toile de piscine



# MATIÈRES ACCEPTÉES

## APPORTE TES SERPUARIENS À L'ÉCOCENTRE

- Appareil cellulaire et téléavertisseur
- Console de jeu vidéo
- Dispositif d'affichage (téléviseur, écran d'ordinateur)
- Écouteur
- Imprimante
- Ordinateur de bureau
- Ordinateur portable
- Souris (avec ou sans fil)
- Système audio et vidéo
- Tablette électronique
- Télécopieur
- Téléphone conventionnel et répondeur téléphonique



Le recyclage de vos vieux électroniques (quantité illimitée) est supervisé par **ARPE Québec**, un organisme à but non lucratif qui s'assure des méthodes utilisées pour bien les recycler.

Voir le lien internet ci-bas pour en apprendre davantage et connaître tous les détails sur les électroniques admissibles :

[www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler](http://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler)

# MATIÈRES REFUSÉES

- BPC, cyanure et tout produit en contenant
- Carcasse d'animaux
- Déchet radioactif ou biomédicaux
- Armes à feu, munitions, explosifs, feux d'artifice ou de détresse et dynamite
- Ordure ménagère
- Amiante et tout produit en contenant
- Terre contaminée
- Tous produits non identifiés par une étiquette lisible



Pour disposer des résidus domestiques dangereux non acceptés à l'écocentre, les citoyens doivent faire appel à une firme spécialisée à leurs frais.

Informez-vous auprès de votre fournisseur de produits.  
Pour les munitions et les explosifs, référez-vous à la Sûreté du Québec.



# INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Annuellement, vous pouvez apporter sans frais quatre (4) remorques\* de 4'x8'x2' par matricule, ce qui équivaut à 64 pieds cubes chacune (total annuel de 256 pieds cubes).

Toutes les remorques supplémentaires seront facturées au coût de 50\$ chacune.

***\*Les branches, les feuilles, les boîtes en carton défaites et les vieux électroniques ne comptent pas dans les quatre remorques. C'est illimité!***

Toutes les matières que vous transportez à l'écocentre doivent être triées à l'avance afin de les disposer efficacement dans les conteneurs appropriés.

**Les commerces ne sont pas admis au site et doivent faire affaire avec des dépôts spécialisés.**

# L'ÉCOCENTRE

est situé au  
1305, rang Sainte-Cécile  
Sainte-Béatrix, J0K 1Y0

